

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 11 décembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Nicolas SCHOUTITH
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	M. Patrick AUDARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Kildine BATAILLE	M. Léo LACHAMBRE
Mme Nathalie KOENDERS	M. Christophe AVENA	M. Samuel LONGCHAMPT
M. José ALMEIDA	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Marien LOVICH	Mme Catherine VICTOR
M. Jean-François DODET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gérard HERRMANN
Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MEZUI	M. Laurent GOBET
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Jean-Marc RETY
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean-François COURGEY	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Claire TOMASELLI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Catherine PAGEAUX
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Catherine GOZZI
M. Antoine HOAREAU	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
M. Benoît BORDAT	Mme Laurence GERBET	Mme Céline RABUT
Mme Brigitte POPARD	M. Bruno DAVID	M. Frédéric GOULIER
Mme Christine MARTIN	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Nadjoua BELHADEF	Mme Stéphanie MODDE	M. Cyril GAUCHER
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Olivier MULLER	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Denis HAMEAU	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Stéphane WOYNAROSKI.
M. Nicolas BOURNY	M. Patrice CHATEAU	
	M. Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Antoine HOAREAU
M. Patrick BAUDEMENT	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à M. Léo LACHAMBRE
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Gérard HERRMANN
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Didier RELOT pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Adrien GUENE pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon-Longvic – Avance de trésorerie 2021 - Convention

Le Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic (SMADL), créé à l'initiative du Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole, et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, a pour but de développer et de pérenniser l'activité aéroportuaire ainsi que les activités connexes de l'aéroport de Dijon-Longvic.

À ce titre, pour la bonne exécution de sa mission, le SMADL doit poursuivre la réalisation des différents investissements inscrits dans le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD).

En 2021, ces derniers porteront principalement sur le renouvellement du système de balisage de l'aéroport (fiche action 1.3. du CRSD), en précisant que les premiers travaux devaient débiter à la mi-novembre 2020.

Le coût prévisionnel maximal de cette opération est désormais estimé à 1,54 M€ HT maximum (montant prévu par la fiche-action 1.3. du CRSD suite à l'actualisation intervenue dans le cadre du quatrième avenant à ce dernier, approuvé par délibération du conseil métropolitain du 17 septembre 2020).

Pour faciliter l'articulation entre, d'une part les décaissements de fonds liés au règlement des entreprises qui auront en charge la préparation et la réalisation des travaux susvisés et, d'autre part, le rythme de récupération par le SMADL de la TVA correspondante et le versement des participations financières émanant de Dijon Métropole, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'État dans le cadre du CRSD, il est proposé que Dijon Métropole consente au SMADL une avance de trésorerie sans intérêts d'un montant de 400 000 € maximum, remboursable dès que la situation de trésorerie du SMADL le permettra.

Vu la circulaire interministérielle NOR INT/B/02/00089/C relative aux prêts et avances entre collectivités locales ;

Vu le projet, ci-annexé, de convention d'avance de trésorerie entre Dijon Métropole et le SMADL ;

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'accorder** une avance de trésorerie sans intérêts de 400 000 € (quatre cent mille euros) maximum au profit du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic ;
- **de dire** que cette avance sera remboursée à Dijon Métropole dès que la situation de trésorerie du Syndicat mixte le permettra, en particulier à l'occasion de l'encaissement par celui-ci des participations financières attendues de la part de Dijon Métropole, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'État au titre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense ;
- **de préciser** que les crédits nécessaires au versement de cette avance seront imputés au compte 2745 (chapitre 27) de la section d'investissement du budget principal de Dijon Métropole au titre de l'exercice budgétaire 2021 ;
- **d'approuver** le projet de convention, joint à la délibération, entre Dijon Métropole et le Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic, précisant les modalités de versement et de remboursement de l'avance de trésorerie ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention susvisée avec le Syndicat mixte ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 78

CONTRE : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 4

NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. JOSE ALMEIDA)